



Renoncer à la succession

Par **Orphelines**, le **13/06/2015** à **20:56**

Bonjour Maitre,

Ma maman est décédée le 16 mars 2012 (mon père est déjà décédé)

Je ne m'entends pas du tout avec ma fratrie par exemple ma sœur aînée s'est installée à titre gratuit dans la maison et il faut lui payer : la taxe d'habitation, le fiul etc. Mes deux frères eux s'en moquent car ils gagnent tres bien leur vie.

J'aimerais savoir si je peux renoncer à cet "héritage" et si oui comment dois-je m'y prendre ?

Mille mercis. Amicalement

Par **domat**, le **14/06/2015** à **00:09**

bjr,

pour renoncer à la succession, consultez ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1199.xhtml#N101AF>

cdt